

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALN° 23_07_81A_DEL_FIN_DM1Séance du 6 novembre 2023Convocation du 31 octobre 2023Le Conseil Municipal, convoqué le 31/10/2023, s'est réuni à 18h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29Présents : 20

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : 1Procuration(s) : 8

Mandants	Mandataires
H. Cazenove	R. Dugnac
C. Grezes	A. Mossé
C. Erre	P. Verclytte
C. Pubil-Juanola	JC Faucon
E. Garcia	F. Comes
A. Leclercq	S. Ricciardi-Braem
F. Galliez	S. Grau
D. Noël	P. Francès

Secrétaire de séance : Caroline Rocas

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 1

Rapporteur : Aline Mossé

OUI l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note de synthèse annexé à la présente,**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix POUR – 10 voix CONTRE (A. Leclercq, C. Marcerou, R-M. Quintana, S. Ricciardi-Braem, P. Francès, S. Grau, J-C. Bousquet, J-M. Pacull, D. Noël, F. Galliez) - 0 ABSTENTION**DECIDE****D'ADOPTER** la décision modificative budgétaire n°1 du budget général de la commune telle qu'exposée dans la note explicative, présentée en séance, et annexée à la présente délibération.**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES




Ordre du jour n° 11

Rapport n° 23_07_81_DEL_FIN_DM1

Rapporteur : **Aline Mossé**

Séance du Conseil Municipal du **6 novembre 2023**

N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note de synthèse explicative

Objet : **Décision modificative budgétaire n° 1**

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes. Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement.

Ainsi en dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 charges à caractère général est proposé en hausse de 100k€ pour s'établir au total à 1 872,9k€ permettant d'assurer notamment les dernières dépenses de fluides. Le chapitre 012 charges de personnel est proposé en hausse de 20k€ pour s'établir à 3 882,1k€, ce qui permet de prendre en compte la hausse du point d'indice intervenue après l'adoption du budget supplémentaire. Enfin, le chapitre 66 est proposé en hausse de 5k€ pour s'établir au total à 53,3k€, permettant de couvrir au besoin les intérêts liés à la mobilisation du nouvel emprunt. Le chapitre 67 charges exceptionnelles (en baisse de 50k€ à un total de 124,2k€) est ajusté au besoin réel du chapitre aux instructions de la trésorerie, finalement de ne pas régulariser en 2023 un trop perçu de l'État lié au covid et un engagement de recettes lié à un remboursement de sinistre de la tempête de 2019 qui n'aurait pas dû être rattaché dans la mesure où le versement était soldé. Par contre, cette prévision inclue à présent le remboursement d'un trop perçu d'acompte du filet de sécurité. Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 74 Dotations, subventions, et participations est diminué de 116k€ pour s'ajuster à 784k€ et inclure la non réalisation du solde du filet de sécurité inscrit au budget primitif 2023 dans la mesure où la commune n'entre finalement pas dans les critères du décret, compensé par la hausse équivalente du chapitre 77 Produits exceptionnels en hausse de 84k€ qui s'établit à 94k€ intégrant le remboursement de sinistres et divers avoirs, ainsi que le chapitre 013 Atténuation de charges en hausse de 65k€ qui s'établit à 145k€. En section de fonctionnement, cette DM s'équilibre par le biais du chapitre 73 impôts et taxes, proposé en hausse de 42.3k€ pour s'établir à 5 806k€ au regard des derniers rôles perçus.

Au niveau de la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées est ajusté à hauteur de 26.5k€ pour s'établir à un total de 195.5k€ pour couvrir le remboursement du capital des emprunts, l'autorisation de programme Place du souvenir renaturation 2 est proposé en hausse de 11.2k€ sur les crédits de paiement 2023 de l'opération Création parking Grégory pour un total de 371.2k€ afin de couvrir le besoin des frais relatifs à l'acquisition de terrains nus, et le chapitre 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section est proposé en ouverture de nouveaux crédits à hauteur de 63.2k€ afin de régulariser des écritures d'actif sur proposition du comptable public aussi bien en dépenses qu'en recettes ainsi que les avances accordées (marché école maternelle). L'ensemble de la section d'investissement s'équilibre par une diminution des crédits du chapitre 20 immobilisations incorporelles de l'ordre de 37.7k€ pour un total de 71.3k€, afin d'équilibrer la section et s'ajuster au besoin.

Décision modificative budgétaire			SECTION DE FONCTIONNEMENT				Décision modificative budgétaire		
Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)	Intitulé de la ligne budgétaire	Observations	Dépenses		recettes		Observations	Intitulé de la ligne budgétaire	Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
011	Charges à caractère général	Ajustement des crédits dans une optique de rattrapage le principe d'annualité budgétaire		10000,00€	11630,00€		Filet de sécurité inscrit au budget primitif non éligible	Dotations, subventions, et participations	74
012	Charges de personnel	Ajustement des crédits pour prendre en compte la hausse du point d'indice non connue au budget supplémentaire		2000,00€		8400,00€	Ajustement au réel des remboursements de sinistres et avis	Produits exceptionnels	77
66	Charges financières	Ajustement au regard de la mobilisation de prêt		500,00€		6500,00€	Ajustement au réel des remboursements statutaires	Atténuation de charges	013
67	Charges exceptionnelles	Ajustement au besoin réel	5000,00€			4230,00€			73
SOUS-TOTAL			5000,00€	12500,00€	11630,00€	19130,00€	SOUS-TOTAL		
CONTRÔLE ÉQUILIBRE DE L'ADM			7500,00€		7500,00€		CONTRÔLE ÉQUILIBRE DE L'ADM		
Décision modificative budgétaire			SECTION D'INVESTISSEMENT				Décision modificative budgétaire		
Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)	Intitulé de la ligne budgétaire	Observations	Dépenses		recettes		Observations	Intitulé de la ligne budgétaire	Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
16	emprunts et dettes assimilées	Ajustement au besoin de remboursement du capital des emprunts		2650,00€					
20	Immobilisations incorporelles	Ajustement au besoin réel	3750,00€	- €					
AP013/CP973	Place du souverin renaturation 2/ Création parking Grégory	Ajustement au besoin d'acquisition des terrains nus		11250,00€					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section	Régularisation comptable actif		63288,33€		63288,33€			041
SOUS-TOTAL			3750,00€	101088,33€	- €	63288,33€	SOUS-TOTAL		
CONTRÔLE ÉQUILIBRE DE L'ADM			63288,33€		63288,33€		CONTRÔLE ÉQUILIBRE DE L'ADM		

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,
François COMES



66024

COM. LE BOULOU

Code INSEE

BUDGET COMMUNAL M14

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-211 : Eau et assainissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-412 : Eau et assainissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-413 : Eau et assainissement	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-814 : Énergie - Électricité	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621-020 : Combustibles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-024 : Alimentation	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-020 : Locations mobilières	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-314 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-63 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-020 : Taxes foncières	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-020 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 320,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 320,00 €
R-74718-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	116 320,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	116 320,00 €	0,00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	125 000,00 €	116 320,00 €	151 320,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21533-963-822 : IMPASSE DE LA PENSEE	0,00 €	28 601,93 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-963-822 : IMPASSE DE LA PENSEE	0,00 €	19 386,40 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

66024

COM. LE BOULOU

Code INSEE

BUDGET COMMUNAL M14

DM N° 1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-971-211 : ECOLE MATERNELLE	0,00 €	15 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-963-822 : IMPASSE DE LA PENSEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 988,33 €
R-238-971-211 : ECOLE MATERNELLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 300,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	63 288,33 €	0,00 €	63 288,33 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-811 : Frais d'études	37 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	37 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-973-822 : CREATION PARKING GREGORY	0,00 €	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	37 750,00 €	101 038,33 €	0,00 €	63 288,33 €